



TERMES DE RÉFÉRENCE

L'organisation Internationale pour les Migrations OIM-MALI cherche des candidatures pour le poste d'un consultant pour la conception de modules de formation axés sur les victimes, destinés aux juges et aux procureurs Maliens, ainsi qu'aux agents d'application de la loi, sur la poursuite judiciaire et la condamnation des crimes en matière de traite des personnes.

DESCRIPTION DU POSTE : Consultant

(Les candidatures internes de l'OIM ou du système des Nations Unies sont fortement encouragées)

Organisation : Organisation Internationale pour les Migrations
Référence Code : VNML19 - 2017
Nombre de poste : Un (1)
Station de base : Bamako
Classification : Consultant National
Durée du contrat : Deux (2) mois avec possibilité de renouvellement
Type du contrat : Consultant
Date d'embauche : Dès que possible

I) Contexte et justification

Fondée en 1951, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est la principale Organisation Intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM est dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous. Elle fournit des services et conseils aux gouvernements et aux migrants.

Les phénomènes de migration font partie intégrante de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest et remontent à l'époque précoloniale. La proximité géographique ainsi que les liens socio-culturels et économiques qu'entretiennent les pays et les populations de la région ont favorisé les déplacements de longue distance. La mobilité intra-régionale s'y est déroulée en dehors de toute contrainte de frontières territoriales, celles-ci ayant été introduites au moment de la colonisation en divisant parfois les groupes ethniques répartis sur plusieurs pays. Malgré l'apparition des frontières nationales, les déplacements se sont poursuivis, surtout sous la forme d'une migration de travail. En outre, le protocole de la CEDEAO favorise une libre



circulation des populations de la sous-région d'un pays à un autre en plus de la porosité des frontières à travers lesquelles des mouvements illicites s'effectuent.

Le Mali est considéré comme un pays d'origine, de transit et de destination de migration. Le Mali a adopté en 2012 une Loi relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées.¹ Cependant, les efforts de mise en œuvre de cette loi se sont vus limités par les événements politiques ayant eu lieu au cours de la même année, lorsque des groupes extrémistes rebelles et islamistes ont envahi et occupé le nord du Mali avec des répercussions nationales.

De nombreux acteurs agissent ensemble ou en fonction de leurs mandats pour apporter une assistance et un accompagnement aux personnes victimes de traite. Un Comité national de coordination de la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées a également été créé, afin de coordonner et d'assurer le suivi des actions de lutte contre la traite des personnes. A cet effet, le Comité est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action national de lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, ainsi que de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une initiative financée par une subvention du Département d'État des États-Unis portant sur le renforcement des capacités institutionnelles pour coordonner la lutte contre la traite des personnes au Mali, et à la demande du Comité, l'OIM a la charge d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de modules de formation destinés à la formation des juges, des procureurs ainsi que des agents d'application de la loi du Mali sur les poursuites judiciaires et la condamnation des crimes en matière de traite des personnes, concernant l'exploitation sexuelle, le travail forcé, et la traite des enfants.

II) Objectif

L'objectif est de développer trois modules de formation destinés aux juges maliens, trois modules de formation destinés aux procureurs, ainsi que d'adapter un manuel de formation destiné aux agents d'applications de la loi, tous axés sur les victimes, et visant à la poursuite et à la condamnation des auteurs de crimes commis en matière de traite des personnes, en particulier dans les cas d'exploitation sexuelle, de travail forcé, et de traite des enfants.

Ces modules de formation permettront par la suite de mettre en place des formations de formateurs durant lesquelles des juges et des procureurs seront formés et pourront répliquer et diffuser ces formations auprès de leurs pairs, dans le but de favoriser la poursuite et la condamnation des crimes commis en matière de traite des personnes au Mali.

¹ Loi n° 2012-023 du 12 juillet 2012 relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/96582/114157/F341290574/MLL-96582.pdf>.



III) Le Mandat du Consultant sur la mission

Sous la supervision du Bureau pays de l'OIM au Mali, le Consultant aura les mandats suivants :

Le consultant est chargé de l'adaptation d'un manuel de formation en matière de traite des personnes destiné aux agents d'application de la loi, de l'élaboration d'une valise de formation comprenant trois modules de formation destinés aux juges, ainsi que d'une valise de formation comprenant trois modules de formation destinés aux procureurs. Les deux séries de trois modules destinés aux juges et aux procureurs devront chacune comporter les modules suivants :

1. Module sur la traite des personnes ayant pour objectif l'exploitation sexuelle.
2. Module sur la traite des personnes ayant pour objectif le travail forcé.
3. Module sur la traite des enfants.

Les modules devront également inclure les éléments suivants :

1. Un questionnaire pré-formation, permettant de déterminer la base de connaissance des participants.
2. La législation internationale et les définitions relatives à la traite des personnes.
3. Le cadre normatif du Mali relatif à la traite des personnes.
4. Les notions du mécanisme national de référencement, ainsi que les critères d'identification des victimes de traite.
5. Une description générale des pratiques judiciaires en matière de traite des personnes.
6. Les responsabilités du pouvoir judiciaire en matière de lutte contre la traite des personnes.
7. Aperçu général d'une approche basée sur les droits et axée sur les victimes.
8. Les techniques d'entretien appropriées avec les victimes de traite.
9. Les techniques d'entretien appropriées avec les témoins.
10. La protection des données personnelles et la confidentialité.
11. Un minimum de 3 cas pratiques pour chaque module.
12. Un questionnaire final permettant de déterminer la progression des participants en termes de connaissances suite à la formation.

IV) Les Livrables de l'étude (Produits finaux attendus du Consultant)

Le consultant livrera les résultats de ses travaux selon les étapes de mise en œuvre de la mission:

1. Rapport de démarrage : le consultant devra présenter un plan de travail détaillé répondant aux objectifs du présent mandat. Il doit être soumis au démarrage du mandat.



2. Version préalable des valises pédagogiques : la valise pédagogique comprend un ensemble de modules construits sur les thématiques citées ci-dessus ou toutes autres thématiques validées au cours de la rencontre méthodologique ; leur nombre et leur durée seront aussi validés au cours de ladite rencontre. Chaque module doit être produit en version PowerPoint et devra être accompagné d'études de cas, d'exercices, et d'un document de présentation en Word ainsi que d'un conducteur pédagogique. Le conducteur pédagogique devra spécifier la durée des différentes sections de chaque module, une brève description du contenu, les activités à mener par le formateur et les apprenants, ainsi que les supports documents qui leur sont associés. Des annexes et autres informations pertinentes peuvent être jointes aux modules.
3. Version finale des modules de formation : la version finale de la valise pédagogique devra être soumise à l'issue du contrat de consultance.

V) Profil du Consultant National et Compétences Exigées

- Nationalité Malienne.
- Diplôme Universitaire en Droit, Sciences Sociales, Relations Internationales ou équivalent dans le domaine des sciences humaines ou sociales ;
- Expérience dans le développement de matériel didactique et pédagogique. Une expérience spécifique dans le développement de matériel didactique et pédagogique destinés aux juges est un avantage.
- Comprendre les problèmes de migration, en particulier les droits des migrants, les mécanismes de protection des migrants, et la thématique de la traite des personnes.
- Grande qualité d'analyse, rigueur d'écriture et excellentes capacités rédactionnelles.
- Démontrer une excellente maîtrise du Français.

VI) Durée de la mission et période de réalisation

La version provisoire des modules de formation sera soumise aux amendements du Comité. Le Plan de Travail du Consultant National devra prendre cet élément en considération.

Le Consultant sera contractualisé pour un mandat de 2 mois, renouvelable.

VII) Procédures de Soumission

➤ Composition des dossiers



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones



Les candidats intéressés pour cette consultation devront soumettre une proposition complète incluant:

- **Un CV détaillé**, décrivant l'expertise et l'expérience du Consultant.
- **Une lettre de motivation.**

➤ **Date et lieu de dépôt :**

→ **Sous plis fermé à l'adresse suivante :**

IOM Mission au Mali
Magnambougou, Faso Kanu Badalabougou Est, BPE 288 Bamako – Mali

→ **Ou en version électronique à :**

E-mail : [iommalih@iom.int](mailto:iommalihr@iom.int), en mettant en copie mcagnard@iom.int.

La date limite des dépôts de candidature est fixée au 21 septembre 2017.

These terms of reference and consultancy are funded by a grant from the United States Department of State. The opinions, finding and conclusions stated herein are those of the authors and do not necessarily reflect those of the United States Department of State.

Traduction: Ces termes de référence et le contrat de consultance sont financés par une subvention du Département d'État des États-Unis. Les opinions, constatations et conclusions énoncées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Département d'État des États-Unis.